

MOLIÈRE / DANS LES COLLECTIONS / LE REGISTRE D'HUBERT

Des quinze registres de la troupe de Molière pour les années 1658 à 1673, trois seulement ont été conservés dans les archives de la Comédie-Française. La page ici reproduite appartient au registre relatif à la saison 1672-1673 au Théâtre du Palais-Royal. Comme les deux registres antérieurs, c'est un livre de comptes. Les registres des saisons 1663-1665 avaient été tenus essentiellement par la Thorillière ; celui-ci est tout entier de l'écriture d'Hubert, et les moliéristes le désignent par le nom de son scripteur. C'est à partir de tels registres que La Grange établissait son célèbre « Extrait des Receptes et des affaires de La Comédie depuis Pasques de l'année 1659 ».

André Hubert, dont on ignore la date de naissance, devait être à peu près de l'âge de La Grange. Molière l'engagea dans sa troupe en 1664 pour remplacer Brécourt, qui avait alors vingt-six ans. Hubert avait donc tout au plus une trentaine d'années. Il était comédien au Théâtre du Marais depuis 1659, mais il avait commencé sa vie professionnelle en qualité de commis d'un trésorier général. La formation qu'il avait alors acquise n'était pas pour rien, sans doute, dans la qualité de son écriture et la précision avec laquelle il tint comptes de la troupe.

Le Registre d'Hubert se présente sous une couverture de parchemin souple. Il mesure 33,8 cm de long sur 21 de large et comprend 147 feuillets. Les 131 pages significatives correspondent aux représentations données par la Troupe du Roi, à Paris, du vendredi 29 avril 1672 au 21 mars 1673, elles nous fournissent un grand nombre d'informations précieuses sur la marche du théâtre au cours de la dernière année de la vie de Molière. Le registre avait été préparé par l'imprimeur, évidemment sur les instructions des comédiens, et chaque page comporte une série de rubriques d'une très belle typographie, destinées à être complétées par des indications manuscrites.

Parmi ces 131 pages, toutes très intéressantes, l'une, la page 119, me touche particulièrement par le contraste entre sa normalité et l'imminence de la tragédie. C'est le très favorable compte rendu comptable de la représentation du *Malade imaginaire*, le 17 février 1673. Tandis qu'Hubert achevait ses écritures, ramené en hâte dans sa maison, rue de Richelieu, Molière se mourait.

La première ligne de cette page indique la date : « Vendredi 17<sup>e</sup> jour de febvrier 1673 » ; la seconde, le titre de la pièce à laquelle se rapportent les comptes : « Au Malade imaginaire ».

Cette comédie de Molière – la trentième – avait été créée le vendredi précédent. La troupe jouant trois fois par semaine, on donnait, ce 17, la quatrième représentation de la pièce nouvelle. Les six lignes suivantes présentent un intérêt tout particulier ; le livre de comptes d'Hubert est en effet le seul qui fournisse un état de la billetterie du Théâtre du Palais-Royal, le seul qui permette de se faire quelque idée de l'importance des publics de Molière et de leur composition sociale. Six catégories de places étaient offertes aux spectateurs : Théâtre (places debout, ou assises, sur le plateau même) : 5 livres 10 sols ; Loges (pouvant recevoir huit personnes) : 5 livres 10 sols ; Amphi-Théâtre : 3 livres ; Loges hautes : 1 livres 10 sols ; Loges du 3<sup>e</sup> rang : 1 livre ; Parterre (places debout) : 15 sols. Mais lorsque l'on jouait une pièce nouvelle – et c'est le cas le 17 février –, les prix étaient modifiés pour les quatre catégories de places les moins chères, de la façon suivante : Amphi-Théâtre : 5 livres 10 sols ; Loges hautes : 3 livres ; Loges du 3<sup>e</sup> rang : 2 livres ; Parterre : 30 sols (1 livre 10 sols).

La recette totale perçue pour ce public de 435 spectateurs était de 1 219 livres. Elle est nettement inférieure aux recettes des trois premières représentations, peut-être parce que, le 17, le rideau avait été levé plus tôt que de coutume, à la demande de Molière, qui se sentait au bout de ses forces.

Les rubriques suivantes concernent les dépenses occasionnées par la représentation. Les frais ordinaires et extraordinaires sont lourds : 269 livres 5 sols, car ils comprennent, outre les dépenses journalières de fonctionnement du théâtre, celles des coûteux divertissements dirigés par un chef d'orchestre et un maître de ballet.

Pas de frais de « Gardes ». La ligne est occupée par la mention du salaire payé « à un garçon qui a averti les danseurs » : 1 livre 10 sols. Crosnier, nommé à la rubrique « Feu », était au service du théâtre depuis plus de dix ans ; il était « décorateur », garçon de théâtre, « feutier », coursier... Les 2 livres 15 sols de « Menus frais de la porte » concernent probablement la perte inévitable sur la mauvaise monnaie ou les petites erreurs de caisse dans la bousculade de l'entrée. La rubrique « Assistans » est rayée, mais François y est inscrit : il reçoit 3 livres « pour trois jours de jeu ». François était employé au Palais-Royal depuis de longues années dans l'intendance, mais comme tous les gagistes de théâtre, il faisait de la figuration quand besoin en était. Ces « trois jours de jeu » correspondent aux trois représentations antérieures du *Malade imaginaire*.

L'inscription manuscrite à la rubrique « Frais extraordinaires » énumère des accessoires achetés pour la représentation du *Malade imaginaire* : « Pour une bourse de jettons, Une Escritoire quatre poesles à frire et Une clochette... 12 livres. ». La bourse, l'écritoire et la clochette sont clairement les accessoires utilisés par Argan à la scène première, mais que faisait-on des quatre « poesles à frire » ?

La somme des frais se monte à 292 livres. Le profit brut de la représentation était donc de 1 219 livres - 292 livres = 927 livres. Mais il fallait prévoir le paiement d'importants mémoires de frais de production. Hubert met donc de l'argent en réserve : 303 livres. Il reste 624 livres à partager entre les comédiens, l'auteur et autres ayants droit. Chaque comédien reçut pour sa part 39 livres.

Hubert ne reprit sa plume que le vendredi suivant. En bon comptable, il nota en haut de la page 120 : « On n'a point joué dimanche et mardi ». Plus sensible peut-être, ou plus conscient de la fin d'une grande époque dans l'histoire de la troupe, La Grange ajouta : « à Cause de la Mort de Monsieur de Moliere Le 17<sup>e</sup> à dix heures du soir ».

**Sylvie Chevalley,**  
**in *Revue de la Comédie-Française*, n°22**  
**(oct. 1973), p. 26-28.**